F.C.2.T 11e.A

N.° 9.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. DELAVAU,

Préſident du Département de la Nièvre ;

A l'ouverture de la première Seſſion de ce Département, le Jeudi 4 Novembre 1790.

MESSIEURS,

IL s'élève enfin, l'édifice majeſtueux de notre Conſtitution politique. L'Homme recouvre ſa dignité, le Citoyen ſes droits, le Français ſa liberté.

A la Nation, appartiennent aujourd'hui la puiſſance légiſlative, la ſouveraineté qui réſident eſſentiellemeut en elle : au Roi, le pouvoir exécutif ſuprême qui doit être entre ſes mains pour le maintien & la gloire de la Monarchie : aux Adminiſtrateurs de la choſe publique, les fonctions qui en aſſurent la proſpérité. Les Tribunaux ſont recréés ſous des formes ſimples, rapprochés des citoyens, ſubordonnés à des loix de pacification & de juſtice inconnues juſqu'à nous. Les Corps militaires, dans leur organiſation nouvelle, préſentent la force néceſſaire pour défendre l'Etat au dehors, ſans qu'elle puiſſe, au dedans, donner atteinte à la liberté. Encore quelques momens, MESSIEURS, & les Finances ſont rétablies, ſoumiſes à une exacte balance, ſouſtraites pour jamais à ces déprédations qui ébranlent les Empires, après avoir opprimé les Peuples.

THE NEWBERRY LIBRARY

Encore quelques momens, & la France ſort du chaos où des abus de tout genre l'avoient jettée ; & la France eſt régénérée.

Un des plus puiſſans moyens que les Repréſentans de la Nation puſſent mettre en uſage, étoit de changer les formes antiques & diſtributives du Gouvernement.

Le Royaume, vous le ſavez ; MESSIEURS, dans ſes diviſions civiles, eccléſiaſtiques & féodales, ſubſiſtantes depuis des ſiècles, n'offroit qu'un ordre de choſes irregulier, imparfait. Les Peuples des Provinces, étrangers les uns aux autres, régis par autant de loix & d'adminiſtrations diverſes, qu'ils diffèrent entr'eux d'idiômes & de caractère ; rivaux de prétentions, jaloux de privilèges contraires & reſpectifs, ſans ralliement à une commune Patrie, formoient, pour ainſi dire, dans l'État, autant d'États ſéparés que de Provinces, autant de parties hétérogènes, incohérentes, & que juſqu'ici l'on eût tenté envain de ramener à cette unité qui fait en politique la force des Empires, comme elle fait en guerre la force des Armées.

Mais, MESSIEURS, quelles réformes, dans cette partie du Gouvernement, pouvoient ne pas faire nos Légiſlateurs ! Eclairés du flambeau de la Philoſophie, guidés par cet eſprit public qui doit être la baſe de toutes les loix, enflammés de cet amour de la Patrie qui fait vaincre tous les obſtacles, ils ont aboli, & les privilèges particuliers des Provinces, & l'ancienne diviſion des Provinces elles-mêmes. De nouvelles limites ont été tracées, de nouveaux Départemens inſtitués. Les choſes & les formes, les lieux & les perſonnes, tout a été changé ; tout régime ancien a diſparu, tout, juſqu'aux noms qui l'avoient tranſmis. Vaſte & ſublime opération, qui a eu l'égalité pour principe ; les convenances pour régle ; l'unité d'adminiſtration pour but & pour fin.

Eh ! Combien notre admiration ne doit-elle pas s'accroître, lorſque nous voyons le Gouvernement Eccléſiaſtique circonſcrit dans les mêmes limites que le Gouvernement Civil, ne former plus avec lui qu'un enſemble parfait. C'eſt ainſi que la Nation n'aura plus qu'un même régime dont les reſſorts & les mouvemens ré-

guliers, uniformes comme ceux de la Nature, établiront un ordre constant, immuable dans toutes les parties. C'est ainsi que l'unité de régime fera cesser, dans notre existence morale & politique, cette mobilité qui sembloit tenir au caractère des Français, & qui ne devoit être imputée qu'au défaut de Constitution, qu'à l'exercice du pouvoir arbitraire, à l'imperfection de nos loix. C'est ainsi que l'unité d'administration, imprimera à une Nation qui vient de se rendre libre, un nouvel esprit, de nouvelles mœurs; disons plus: le grand caractère dont elle fut toujours susceptible.

Nous ne pouvons donc être, MESSIEURS, trop empressés à profiter du bienfait de la distribution nouvelle du Royaume en Departemens. Reunis sous celui de la Nièvre, félicitons-nous plus particulierement encore de l'heureuse composition qu'il a reçue. Tout nous porte à ce sentiment, tout nous y invite. Les convenances locales; l'importance de la Cité principale; l'état intéressant des Chefs-lieux qui en sont les Membres.

Les convenances locales: nous les trouvons dans l'identité de sol & de commerce, dans les rapprochemens, dans les differens rapports que la Nature a établis entre les Districts de ce Département. Et comme le sol & le commerce ont nécessairement une influence morale sur les hommes, nos productions respectives & de même genre, nos transactions commerciales, nos communications habituelles, ont fait sur nous des impressions uniformes, nous ont donné les mêmes mœurs. De là, l'unité de principes, l'unité de vues, l'unité de sentimens qui, déjà, j'aime à le croire, nous lient, nous enchaînent les uns aux autres. Heureux liens, inestimables rapports! présages de la prosperité de ce Département & de son administration politique.

Nous osons même, MESSIEURS, vous en offrir le doux espoir; Eh! puisse-t-il un jour se réaliser, lorsqu'à la faveur des rapports qui existent entre nous, lorsque réunis dans un même esprit, & par des efforts toujours renaissans, nous aurons pu ranimer l'agriculture, en rendant plus heureux, en faisant honorer les hommes précieux adonnés à ce premier des arts: en portant nous-mêmes le regard du

reſpect ſur ceux d'entr'eux qui, ayant conſervé parmi nous l'uſage de la vie commune, de la réunion des familles, nous retracent les mœurs patriarchales ! Cet eſpoir, MESSIEURS, puiſſe-t-il ſe réaliſer, lorſque nous aurons pu, par nos attentions, notre zèle, donner du reſſort au Commerce, de toutes parts ſi languiſſant; revivifier ſurtout cette multitude d'ateliers répandus dans le Département, où jour & nuit la force & l'induſtrie mettoient en œuvre le plus utile des métaux; & réduits maintenant à un état d'inactivité, tel, qu'il eſt un ſujet d'inquiétudes & d'alarmes pour le mercénaire & pour le maître ! Cet eſpoir, MESSIEURS, puiſſe-t-il ſe réaliſer, lorſque par les tendres ſoins que nous devons à vos intérêts, nous aurons pu obtenir de la juſtice des Légiſlateurs, l'allegement des Impôts, ſous le poids deſquels notre pays gémit depuis ſi long-tems.

Tels ſont au moins MESSIEURS, nos vœux les plus ardens ; & ſi tels peuvent être un jour les heureux effets de l'organiſation phyſique & morale de notre Département, nous en ſerons redevables encore à l'importance de la Cité principale.

Comment de Céſar. Liv. 7

Le premier trait qui la fait connoître, nous rappelle une des circonſtances qui intéreſſent le plus les Nations, celles où il s'agit de conſerver la liberté ou de la perdre. Nevers, déjà au pouvoir du vainqueur des Gaules, mais toujours membre d'un peuple libre, fier, juſques-là non ſoumis, eſt repris par ſes Chefs, qui, pour en rendre déſormais la poſſeſſion inutile à l'ennemi, le brûlent & le réduiſent en cendres. Sacrifice généreux, fait & ſouffert pour la défenſe d'une liberté expirante : ſacrifice que des Français ne peuvent trop ſe retracer, au moment ſur-tout où ils viennent de faire le pacte auguſte d'une fédération générale, de célébrer l'anniverſaire de leur liberté reconquiſe.

Rendue à ſon état primitif, élevée à la dignité de ville Epiſcopale par le fondateur de la Monarchie (1), la ville de Nevers, après pluſieurs ſiècles, reçoit un nouvel honneur. La Nation y eſt con-

(1) C'eſt une queſtion aſſez controverſée, que de ſavoir à quelle époque l'Evêché de Nevers a été érigé. L'opinion de ceux qui penſent que ç'a été ſous Clovis paroît préférable.

voquée, y tient, en préſence de ce Souverain doublement grand, & par lui-même & par ſon fils, plus grand encore que lui, y tient une aſſemblée générale où la guerre eſt réſolue pour ſoumettre un vaſſal puiſſant, infidèle & révolté [1]. Et c'eſt ainſi que cette Cité paroît avoir eu de tous les tems la glorieuſe deſtinée d'être le ſéjour du patriotiſme.

Je laiſſe, MESSIEURS, aux faſtes de l'hiſtoire à nous redire ce qu'elle fut dans les tems ultérieurs : & je me borne à remarquer combien, dans ſon état actuel, elle eſt éminente & diſtinguée.

Elle l'eſt, par une population nombreuſe qui, ſource féconde de talens & de vertus, fournit aux Sciences & aux Arts plus de ſujets pour les cultiver ; à la ſociété, plus de reſſources pour l'entretenir, à l'indigence, plus de citoyens bienfaiſans pour la ſecourir ; au Philoſophe, plus d'occaſions d'étudier les mœurs ; à l'Adminiſtration, plus d'hommes capables de la conduire, de la diriger vers le bonheur public qui doit être ſon unique fin.

Elle l'eſt, par un commerce qui, réunit dans ſes différentes branches, & des objets de néceſſité, & des objets de pur agrément ; commerce qui, s'il reprenoit une nouvelle vie, pourroit alimenter à la fois la fortune publique & les fortunes particulières : commerce dont un des plus heureux effets ſeroit, ſans doute, après avoir rapproché des citoyens par intérêt, de les lier par ſentiment.

Elle l'eſt enfin, par ces hommes qui l'ont honorée en fourniſſant avec ſuccès la carrière des loix & de l'éloquence [2] : par ces

---

[1] Cette Aſſemblée fut tenue à Nevers, en l'an 763, contre Gaifre, Duc d'Aquitaine, qui ne vouloit pas ſe reconnoître ſujet de Pepin : & qui, après pluſieurs années de guerres, après des promeſſes de ſe ſoumettre, violées autant de fois que données, fut enfin défait dans une bataille où il perdit la vie ; & le Duché fut réuni à la Couronne. *Mézeray. Tabl. chron. de Lang. du Freſn.*

[2] Guy Coquille né à Decize, mais fixé à Nevers, Auteur d'un Commentaire ſur la Coutume de Nivernois, & de pluſieurs autres ouvrages ſur la Juriſprudence, Député trois fois aux États-Généraux : aux États d'Orléans en 1560 ; aux premiers & ſeconds États de Blois, en 1576 & 1588.

Simon Marion, fils d'un Notaire de Nevers, Avocat célèbre au Parlement de Paris, Avocat-Général de Catherine de Médicis, annobli par Henry III, pour récompenſe de ſes ſervices ; puis Préſident aux Enquêtes, Conſeiller d'État, & enfin Avocat-Général au Parlement ; mort le 15 Février 1605. Coq. Hiſt. du Niv. Lett. à D. Duval 1740. Dict. de l'Advoc.

hommes qui l'honorent actuellement encore dans l'art ſi difficile de manier les affaires d'Etat, de fonder la légiſlation d'un grand Empire [1] ; dont l'un entr'autres, doué de cet eſprit qui ſait tout concilier, a, déjà plus d'une fois, occupé avec diſtinction un des poſtes les plus éminens qu'il y ait ſur la terre, la Préſidence d'un Corps de Légiſlateurs [2].

Quel prix, MESSIEURS, n'ajoutent pas encore à notre réunion civile & politique, les honorables chefs-lieux de nos Diſtricts.

Deciſe. Comment. de Céſar. Liv. 7. Celui-ci, à l'égal de la Métropole, pour l'antiquité, peut ſe glorifier d'avoir vu, dans ſes murs, ce Dictateur immortel, auſſi verſé dans la ſcience du droit public des Nations, qu'habile dans l'art de les vaincre, régler, par un jugement ſolemnel, le ſort de deux contendans à la ſouveraine Magiſtrature.

St. Pierre-le-moûtier Celui-là, depuis des ſiècles, poſſédoit un des grands Siéges qui aiderent nos Rois à recouvrer l'autorité que le régime feodal leur avoit ravie ; à rendre aux Peuples cette liberté qui, jamais, n'auroit dû ceſſer d'être un inſtant l'appanage des Français.

Chateau-chinon. D'autres, ſe font remarquer par d'antiques monumens qui, reſpectés par le tems, excitent encore l'attention & ſatisfont la curioſité.

LaCharité, Corbigni D'autres enfin, ont pris naiſſance, aux époques les plus reculées, avec ces hoſpices où ſe réunirent toutes les pratiques de la vertu.

Rappeler aux hommes la conſidération dûe aux lieux où ils ont reçu le jour, c'eſt les rappeler en même tems à l'eſtime qu'ils doivent avoir d'eux-mêmes. Auſſi, MESSIEURS, telles ont eté mes vues en mettant ſous vos yeux les faits que je viens de parcourir : & puiſſiez-vous trouver dans l'hommage rendu aux Cités, un hommage rendu aux Citoyens.

Clamecy. Satisfait d'avoir publié ce que vous êtes, je m'abſtiendrai de dire ce qu'eſt ma patrie. Je ne vous entretiendrai ni de ſon état civil au

---

[1] MM. Parent, Bonnay, Gounot, Fougere, Sérent, Marandat, Robert, Larenne, Dalarde, Leſpinaſſe, Vyaud, Picard, Députés à l'Aſſemblée Nationale.

[2] M. Bonnay qui a été deux fois Préſident de l'Aſſemblée Nationale, & qui s'eſt trouvé l'être au 14 juillet 1790, jour de la Fédération générale.

tems où elle fut en la poſſeſſion de l'un des uſurpateurs de l'autorité royale qu'ils auroient dû maintenir [1] ; ni de ce que devenue l'aſile du Pontife des lieux ſaints, elle ſe trouvoit, pour ainſi dire, au rang des villes epiſcopales [2] ; ni de l'honneur qu'elle a eu de voir naître dans ſes murs, un deſcendant de l'auguſte & infortunée Maiſon des Valois [3]. Je ne vous parlerai pas non plus de ſa population, de la nature de ſon commerce, des divers établiſſemens d'ordre public & de bienfaiſance qu'elle renferme, ni de quelques Ecrivains diſtingués qu'elle a produit [4]. Je me prévaudrai encore moins des préſéances qu'elle obtint ſur d'autres [5] aux cérémonies publiques, & dans ces tems où les Français, jaloux encore de frivoles diſtinctions, de vains honneurs, ne s'occupoient ni du bien public, ni du ſalut de la Patrie. Ces tems, ils ſont paſſés : & loin de nous aujourd'hui tout ce qui pourroit bleſſer cette égalité de droits que réclamoit la raiſon, que la Conſtitution a conſacrée. Mais, MESSIEURS, ce que je ne puis paſſer ſous ſilence, ce dont mes concitoyens & moi nous ne pouvons trop nous féliciter, c'eſt que par des déterminations morales & politiques tout enſemble, nous nous ſoyons rendus enfans adoptifs de ce Département, de préférence à cet autre auquel les convenances du voiſinage ſembloient devoir nous affilier.

Maintenant, *Meſſieurs*, que nos nœuds ſont formés, que notre union eſt accomplie, livrons-nous avec empreſſement, avec ardeur à l'exercice des importantes fonctions qui nous ont été confiées ; la

---

[1] Sous Godin, Maire du Palais de Bourgogne, vers 620.

[2] Evêché de Bethléem, établi dans l'un des Fauxbourgs de Clamecy, ſuffragant de Sens ; fondé en 1168, par Guillaume IV Comte de Nevers, pour ſervir d'hoſpice à l'Evêque de Bethléem en Paleſtine, qui fut chaſſé de ſon Siége.

[3] Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, arrière petit-fils du Roi Jean, né à Clamecy en 1415.

[4] Roger de Piles, Auteur de pluſieurs ouvrages très-eſtimés ſur la Peinture, né en 1635.

Jean Berryat, Médecin ordinaire du Roi, Intendant des Eaux minérales du royaume, Correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris, Auteur des premiers volumes de la Collection académique, né à Clamecy en ..... Envoyé en 1754 par le Gouvernement dans une Paroiſſe voiſine d'Auxerre (Coulanges-les-vineuſes) qui étoit ravagée par une maladie épidémique ; il fut atteint de la maladie, & en mourut, à la fleur de ſon âge, univerſellement regretté de ſes Concitoyens & des Savans.

[5] Sur Deciſe. Voy. Coq. ſur la Cout. de Nivern. Chap. 10. art. 10.

Patrie, cette mere commune, cette tendre mere nous y invite. Je l'entends élever la voix, & nous tenir ce langage : » Citoyens, » qui m'avez voué votre amour, qui avez promis, juré de conſa- » crer vos ſervices, vos jours & vos veilles à vos frères, méditez » conſtamment vos devoirs ; reſpectez les règles ſacrées qui doivent » être vos guides. Sachez, que comme la Religion a ſes dogmes, » la Morale ſes principes, l'Adminiſtration a auſſi ſes baſes ; fon- » dées, & ſur les diſpoſitions impératives de la loi, & ſur les adou- » ciſſemens qui doivent, quelquefois, en tempérer l'auſtérité. » Comme Adminiſtrateurs, ſachez apprécier les richeſſes publiques ; » ſaiſir les nuances & les rapports des divers pays ; aſſeoir les contri- » butions dans les juſtes proportions qui en rendent le fardeau plus » léger ; ſubordonner les dépenſes publiques aux règles de la décence » qui les exige, & de la ſageſſe qui les circonſcrit. Comme Admi- » niſtrateurs, ſachez pourvoir à la ſubſiſtance du Peuple, au ſou- » lagement du pauvre, à la police de cette claſſe d'hommes qui » grèvent la Société par leur fainéantiſe, en même-tems qu'ils » l'affligent par leur indigence. C'eſt à vous, continue la Patrie, » c'eſt à vous que j'ai remis les ſoins ſi conſolans, ſi doux, d'amé- » liorer les hoſpices conſacrés à l'humanité ſouffrante, l'éducation » morale & politique : d'encourager l'Agriculture, le Commerce, » l'Induſtrie & tout ce qui tient à la bienfaiſance publique : d'or- » donner ces travaux deſtinés à multiplier les communications, à » les rendre plus faciles. C'eſt en vos mains que repoſent la paix, » la tranquillité publique, premiers fondemens de l'ordre ſocial : & » pour les entretenir, vous avez à votre diſpoſition, ces Gardes » Nationales, ces Troupes de ligne, qui, toutes auſſi braves que » citoyennes, ſe ſont, par le plus généreux des dévouemens, conſa- » crées au maintien de la Conſtitution & de la liberté. Liés à tant » d'objets importans, à tant d'objets divers, pénétrez-vous, nous » dit enfin la Patrie, pénétrez-vous de ce grand principe, que le » bonheur des Peuples tient à une bonne adminiſtration, comme » la gloire des Empires tient à leur puiſſance : pénétrez-vous de » cette vérité non moins grande, que la félicité publique, conſtant » objet des travaux de l'Adminiſtrateur, forme la plus délicieuſe » jouiſſance des gens de bien. »

Que de devoirs, MESSIEURS & CHERS COLLÉGUES, qu'ils ſont multipliés, qu'ils ſont impoſans ! Avec la juſte crainte qu'ils ne ſoient au-deſſus de nos forces ; je me trompe, au-deſſus des miennes, ne nous décourageons pas néanmoins, & ſaiſiſſons les moyens de tout genre qui peuvent nous aider à les remplir. Ces moyens, ils conſiſtent dans les vœux que les Miniſtres d'une Religion ſainte, qu'un Prélat recommandable à tous les titres *, viennent de porter pour nous aux pieds des Autels : ils conſiſtent dans le reſpect pour la lettre de la loi, & l'attention à en pénétrer l'eſprit ; dans la prudence qui examine, & l'activité qui exécute ; dans ce civiſme ardent & pur qui ſait diſcerner l'amour du bien qui dirige, & le zèle indiſcret qui égare. Ces moyens, ils conſiſtent dans l'attachement à l'uniformité qui rallie, & le ſoin à éviter la diverſité qui détruit l'enſemble ; dans l'accord parfait qui doit régner entre les Membres d'un même Corps pour ſervir également les Citoyens, rendre juſtice à tous, faire le bonheur de tous. Ces moyens, ils conſiſtent dans les ſecours que nous offrent, & ces Municipalités dont le zèle infatigable & patriotique doit trouver ſa récompenſe dans la reconnoiſſance & l'amour des Citoyens : & ces Diſtricts qui, premiers anneaux de la chaîne adminiſtrative, nos coopérateurs, nos conſeils, nous aident de leurs obſervations, nous éclairent de leurs lumières, nous préparent les voies de la ſageſſe : qui, plus rapprochés des Citoyens, ſont aſſez heureux pour être immédiatement occupés de leur ſort, de leur bonheur.

Si nos intérêts les plus preſſans ne nous portoient pas à mettre à profit tant de précieuſes reſſources, nous ne ſerions pas moins obligés d'y recourir. Légiſlateurs, vous nous en avez preſcrit l'heureuſe loi dans cette Conſtitution, dans ces Décrets immortels que la France doit à vos lumières, à votre courage, à vos vertus ; & à qui la France doit, à ſon tour, l'adhéſion la plus entière.

Et vous, Monarque chéri qui, revêtu de la puiſſance exécutrice ſuprême, êtes revêtu d'une puiſſance plus grande encore, celle que donnent la ſageſſe, la bienfaiſance & la raiſon ; cette Conſtitution, ces Décrets, vous les avez inveſtis de la ſanction qui doit nous y

* M. Suffren, Evêque de Nevers.

ſoumettre, nous les rendre inviolables & ſacrés. Vous les en avez inveſtis, tant vous les avez jugés propres à fonder le bonheur public, tant ils étoient conformes à votre amour pour vos peuples, à l'honneur qui vous étoit réſervé de commander à des hommes libres, à des Français.

Terminons, MESSIEURS, & diſons-le avec confiance. Notre Département ſe trouve formé ſous les plus heureux auſpices, ſous les plus parfaits rapports. Il ne nous reſte plus rien à deſirer, depuis que l'Etre ſuprême, de la même main dont il élève ou abaiſſe les Empires, a gratifié le Royaume d'abondantes moiſſons qui ont enfin comblé les eſpérances du Cultivateur, ſéché les larmes du pauvre, favoriſé le ſuccès d'une Révolution d'où doit découler la felicité publique. N'ayons donc plus que l'accent du Patriotiſme, & dans les ſaints tranſports qu'il inſpire, écrions-nous tous : *Vive la Nation, vive la Loi, vive le Roi.*